Questions & Réponses

Coranique



Quelles sont les pratiques à revoir et à repenser pour ne pas reléguer le Coran à des rôles de ?figurant

Se contenter de se servir du Coran comme un objet de bénédiction en le déposant dans une -1 maison qu'on vient d'acheter. Certes, le Coran pourrait apporter une telle bénédiction, lorsqu'on y croit psychologiquement. Mais il ne faut pas perdre de vue que la vraie bénédiction consiste à tirer du Coran autant que nous pourrions de gains, afin qu'il bénisse nos esprits, nos coeurs, nos âmes et nos vies. C'est là la vraie bénédiction, la plus pure et la plus complète.

2- Se contenter de se servir du Coran comme un talisman ou un objet de protection contre l'envie et la jalousie, et tous autres maux ou dangers en le portant sous forme de collier, en le suspendant sur la vitre de la voiture, ou le mur d'une maison etc…Il est indubitable que le Coran est une protection naturelle, mais cette vertu du Coran ne doit pas nous faire oublier sa vraie propriété protectrice contre la perdition, le trébuchement, l'égarement, la déviation, la mécroyant, l'injustice, et l'inaction. En d'autres termes, nous devons avant tout nous servir du Coran comme une arme et une force spirituelle et psychologique pour faire face à toutes ces attitudes négatives.

3- Déposer le Coran sur une étagère de notre fond de commerce dans l'espoir de faire venir la subsistance ou d'augmenter nos ventes et nos gains matériels, au lieu de l'apporter à la maison pour le lire, comme nous le recommande le Hadith: "La maison dans laquelle on lit le Coran et

on invoque le Nom d'Allah - Il est Sublime et Exalté - sa bénédiction va croissante, les Anges s'y présentent et Satan s'en absente".

4- Se servir du Coran comme une lecture sur les tombes. Certes on peut dédier la récompense de notre lecture du Coran à l'âme du mort, mais les vrais et les premiers bénéficiaires du Coran ce sont les vivants, lesquels peuvent appliquer et suivre ses enseignements, alors que les morts, ayant quitté ce monde ne peuvent plus bénéficier des exhortations du Coran.

5- Poser le Coran auprès de la tête d'un malade alité dans l'espoir de hâter sa guérison, ce qui constitue, certes un facteur psychologique important, mais cela ne doit pas nous faire oublier que ce Livre sacré doit nous servir avant tout à guérir nos maladies sociales, morales et comportementales.

6- La lecture du Coran à l'ouverture des conférences, des congrès, des réunions, ou lors des inaugurations des projets réalisés etc... Il ne fait pas de doute que cette pratique contribue à susciter un climat spirituel dans l'assistance et ouvre les coeurs des participants au rappel. Mais cet aspect positif se trouve souvent estompé par le fait que les gens présents prêtent peu d'attention à la récitation qui ne fait pas partie du sujet de la réunion ou du congrès, et se livrent pendant cette séquence préliminaire à des discussions bilatérales ou à des chuchotements et à des conciliabules marginaux.

7- La lecture d'une partie ou de la totalité du Coran (hâtivement et sans méditation) uniquement dans le but d'obtenir une récompense spirituelle (thawâb), ce qui est en soi, une bonne chose, et toute bonne action mérite normalement rétribution spirituelle. Mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue que la plus grande récompense spirituelle de la lecture du Coran est décernée pour sa méditation, son assimilation et la traduction de ses enseignements et principes dans notre vie pratique, car après tout, le Coran est avant tout un programme de vie.

8- Se contenter de lire le Coran uniquement au mois béni de Ramadhan, par référence à un hadith qui dit que "Le mois de Ramadhan est le printemps du Coran", pour le délaisser pendant les onze mois restants de l'année, ce qui réduit et transforme les trois autres saisons en "automne du Coran". Ceci est d'autant plus regrettable qu'il faut entendre par l'expression "le printemps du Coran" le fait que pendant ce mois de Jeûne l'âme se rafraîchit, s'épanouit et

s'apprête mieux à accueillir les Signes et les appels du Coran. Or, un tel climat favorable pourrait se produire dans les autres mois de l'année, si le lien d'amour entre le Coran et nous se renforce.

9- Faire du Coran un objet de décoration en embellissant et en ornant sa couverture pour l'accrocher sur le mur, ou en faire un objet de parure sous forme de collier ou toute autre sorte de bijou dont on se pare. Le Coran est sans doute une parure en quelque sorte. Mais quelle parure est la meilleure: parer notre langue de versets coraniques qui sous-tendent nos arguments et que nous citons pour étayer nos raisonnements, et notre esprit en nous en inspirant dans tous les domaines de la vie, et notre conduite afin qu'elle soit aussi noble que le Coran, ou bien nous contenter de parer notre poitrine de l'apparence du Coran, alors qu'elle reste dépouillée de son contenu et dépourvue de sa mémorisation?

10- L'apprendre par coeur dans le but d'obtenir des prix dans des concours et de s'en vanter. Certes rivaliser dans la mémorisation du Coran fait partie des compétitions louables ou en vue du Bien, mais rivaliser dans l'application des principes coraniques, l'assimilation des leçons à en tirer, l'acceptation de ses jugements et arbitrages constitue le vrai triomphe dans ce monde et dans l'autre monde.

11- Faire passer les voyageurs sous le Coran dans l'espoir qu'ils reviennent sains et saufs, ce qui est une bonne chose, car cela signifie que le Coran prend part dans tous les détails de notre vie et que nous le considérons à juste titre comme une protection contre tous les dangers: "Allah est le meilleur gardien, et Il est Le plus Miséricordieux des miséricordieux".([1]) Mais le lever du Coran au-dessus de la tête doit recouvrer sa signification symbolique dans notre vie: le Coran doit passer avant tout autre livre, accompagner le voyageur durant tout son voyage et non seulement au moment du départ, être dans la tête et non seulement au-dessus.

12- Se servir du Coran comme un support pour l'istikhârah([2]) ou en tirer présage. Disons-le encore une fois: le Coran est certes un traitement pour celui qui en sollicite la guérison: quiconque le consulte ne sera pas déçu et quiconque se trouve dans une situation où la prise d'une décision lui semble à 50 positive et à 50 négative n'a qu'à consulter le Coran comme facteur ou motif subsidiaire pour départager le pour et le contre égaux ou pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Mais n'oublions jamais que la consultation du Coran doit s'étendre bien au-delà de nos affaires privées et spécifiques (conclure un contrat commercial,

passer un examen ou non, acheter une maison ou non etc...) pour couvrir toutes les questions générales (et non seulement particulières) de notre vie.

[1] Sourate Yûsuf, 12/ 64

.[2] Solliciter l'avis d'Allah dans la prise d'une décision

Qui sont les personnes visées par le terme les Proches dans le verset 23 de la sourate al-Chûrâ ?

Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les" Proches.""

((Sourate al-Chûrâ, 42 : 23

Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les" Proches.""

((Sourate al-Chûrâ, 42 : 23

Le Messager d'Allah a bien spécifié qui est désigné par ce Verset béni, et qui sont ceux envers .qui l'amour, l'obéissance et l'imitation sont obligatoires

Selon les exégètes, les rapporteurs de hadith et les biographes, les "proches" visés dans ce .Verset sont 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussayn

:"Ainsi, selon al-Zamakh-charî, dans son "Tafsîr al-Kach-châf

On raconte qu'une fois, les polythéistes s'étaient réunis et s'étaient dit les uns aux autres : ..." "croyez-vous que Muhammad soit interrogé sur le salaire qu'il touche...?" Et alors fut révélé le

Verset:

"Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les proches.""([1])

Et al-Zamakh-charî d'ajouter:

"Et on relate que lorsque ce Verset a été révélé, on demanda au Prophète: O Messager d'Allah ! Qui sont tes proches que nous avons l'obligation d'aimer? - 'Alî, Fâtimah, et leurs fils, répondit le Prophète."

Selon al-'Allâmah al-Bahrânî, citant "Al-Musnad" d'Ahmad ibn Hanbal, citant Sa'îd ibn Jubayr, Ibn 'Abbâs a dit :

"Lorsque cette Parole : "Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les proches" a été révélée, on demanda : O Messager d'Allah ! Qui sont tes proches que nous avons l'obligation d'aimer? - 'Alî, Fâtimah, et leurs fils, répondit le Prophète."([2])

Al-Fakhr al-Râzî a confirmé ce qui suit dans le "Tafsîr al-Kabîr", après avoir mentionné la parole d'al-Zamakh-charî (l'auteur d'"Al-Kach-châf"), concernant la Famille de Muhammad:

"Et moi je dis : la Famille [âle] de Muhammad sont ceux dont le sort lui revient. Car plus le sort de quelqu'un lui est totalement et solidement lié, plus on est de sa famille. Or il ne fait pas de doute que les liens entre le Messager d'Allah et Fâtimah, 'Alî, al-Hassan et al-Hussayn sont des plus solides, et cela est prouvé par des témoignages concordants.

".C'est donc eux qui sont obligatoirement la Famille du Prophète

De même, il y a eu controverse concernant le mot "âle". Les uns ont dit que "âle" désigne les proches, les autres disent qu'il signifie la Ummah du Prophète. Or, si nous considérons la première hypothèse([3]), il s'applique aux quatre personnes déjà citées, soient 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussayn ; et si nous retenons la seconde hypothèse, il s'applique également à eux. Ainsi, dans tous les cas, les personnes précitées font partie des "âle". Mais y en a-t-il d'autres, qui soient désignées par ce terme? Cela est controversé, et la controverse est alimentée aussi bien sur le plan des témoignages rapportés que sur celui du rationnel, comme

nous l'avons Toujours est-il que, selon l'auteur d'"Al-Kach-châf", lorsque ce Verset fut révélé, on a demandé au Prophète: "O Messager d'Allah ! Qui sont tes proches que nous avons le devoir d'aimer ?" Et le Prophète a répondu : "'Alî, Fâtimah et leurs deux fils."

Il en ressort donc que ces quatre personnes sont les "proches" du Prophète. Ce lien étant : établi, les quatre personnes en question ont droit à plus de révérence. La preuve en est

La Parole d'Allah précitée : "... si ce n'est l'amour envers les proches." "Les proches" (1 signifient ici, comme nous l'avons vu à travers des témoignages concordants, les quatre personnes déjà citées.

: 2) Il ne fait pas de doute que le Prophète aimait Fâtimah, puisqu'il a dit

".Fâtimah est une partie de moi. Celui qui lui fait du mal m'aura fait du mal"

De même, des témoignages concordants prouvent que Muhammad aimait 'Alî, al-Hassan et al-Hussayn. Et cela étant établi, toute la Ummah a l'obligation de lui emboîter le pas et de les aimer, puisqu'Allah dit :

"O Prophète ! Dis : "Suivez-moi, si vous aimez Allah ; Allah vous aimera."" (Sourate âle 'Imrân, 3 : 31)

"... suivez-le [le Prophète] ! Peut-être alors serez-vous dirigés." (Sourate al-A'râf, 7 : 158)

"... ceux qui s'opposent à son ordre [du Prophète] doivent prendre garde..." (Sourate al-Nûr, 24 : 63)

"... vous avez, dans le Messager d'Allah, un bel exemple..." (Sourate al-Ahzâb, 33 : 21)

3) La Prière pour les "âle" a une importance de premier plan, c'est pourquoi une telle Prière a été placée à la fin de la Prière rituelle prescrite, laquelle se termine par les mots : "Allâhumma ?alli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammad" (O Allah ! Prie sur Muhammad et sur la Famille

(âle) de Muhammad). Personne d'autre que les "âle" n'a eu droit à une telle glorification. Ainsi, l'amour

our les "âle" de Muhammad s'affirme comme une obligation. Il est utile de rappeler ici ce qu'a professé l'imam al-Châfi'î (R) :

"Si l'amour pour les âle Muhammad est un "refus",

"Que les Thaqalayn([4])attestent que je suis un "refusard"([5])." ([6])

Selon al-Tabarî, citant Ibn 'Abbâs :

"Lorsque le Verset : "Dis : "Je ne vous demande pour cela aucun salaire, si ce n'est votre amour pour les proches" a été révélé, on a demandé au Prophète: "O Messager d'Allah ! Qui sont tes proches qu'il nous est obligatoire d'aimer ?", et le Prophète a répondu: "'Alî, Fâtimah, et leurs deux fils."" (Rapporté par Ahmad dans "Al-Manâqib"([7]).

Ibn al-Monthir, Ibn Abî Hâtam, Ibn Marduwayh et al-Tabarânî ont rapporté, dans "Al-Mu'jam al-Kabîr", en citant Ibn 'Abbâs, exactement la même affirmation concernant les personnes visées par le Verset24.([8])

Selon un récit sain (Hadith ?ahîh) sur al-Hassan ibn 'Alî, celui-ci fit un jour un prône dans : lequel il déclara

Je suis un des membres des Ahl-ul-Bayt, de qui l'amour est rendu obligatoire par Allah à tout" Musulman, puisqu'Allah a dit : "Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les proches.""

Dans le Verset d'al-Tat-hîr (la Purification), Allah a établi la Purification des Ahl-ul-Bayt, et les a dépouillés de toute souillure. Il a fait comprendre à la Ummah, par l'établissement de cette Purification, leur valeur et leur rôle missionnaire dans sa vie (de la Ummah), et c'est pourquoi ils ont mérité l'amour et la fidélité qu'ordonne le Saint Coran dans ce Verset. Le Saint Coran n'entend pas, par cet amour, seulement le lien affectif et l'amour cordial -car l'amour et l'affection qui vivraient dans l'âme et la conscience, sans se traduire par des actes qui les

incarneraient, c'est-à-dire sans suivre l'exemple des Ahl-ul-Bayt, marcher sur leurs traces, et se conformer à leur Ecole et à leurs actes et paroles, n'auraient pas de valeur.

Lorsque le Saint Coran prête la parole au Prophète dans ce Verset, en lui ordonnant d'informer sa Communauté et tout le monde qu'il ne leur demande, en contrepartie du fait de lancer l'Appel et de les orienter vers Allah, que d'aimer ses proches, de leur rester fidèles et de suivre leur Voie, il veut seulement sauvegarder la Marche originelle de la Ummah, et garantir sa ligne doctrinale et législative en s'orientant vers les Ahl-Bayt, conformément aux Préceptes du .Coran

Sans la garantie de l'intégrité des Ahl-ul-Bayt, et de leur compétence pour guider la Ummah vers le Droit Chemin, le Saint Coran n'aurait pas parlé d'eux en ces termes spécifiques, et il n'aurait pas ordonné au Prophète de demander à la Communauté musulmane l'amour envers les Ahl-ul-Bayt, comme compensation de sa Mission.

Ce texte coranique nous fait connaître la nécessité d'observer les Enseignements des Ahl-ul-Bayt et de suivre leur exemple, en raison de leur Pureté et de leur intégrité. Le Saint Coran veut nous suggérer, par ce moyen, d'être rassurés lorsque nous nous attachons aux Ahl-ul-Bayt, que nous observons leur Voie, et comprenons l'Islam à leur façon, étant donné qu'ils constituent une Voie dont la rectitude est garantie.

La masse de témoignages des "mufassir", des conteurs et des rapporteurs de hadith, mettant en évidence l'interprétation par le Prophète de ce Verset béni, interprétation que nous avons citée, n'a pu que susciter dans les coeurs des Musulmans l'amour envers les Ahl-ul-Bayt, et l'a érigé en une Vérité qui vit dans le for intérieur de tout Musulman, s'incarne dans sa conduite, apparaît dans ses sentiments, et se détermine dans son attitude vis-à-vis des Ahl-ul-Bayt, de leurs amis et de leurs ennemis, de leur Voie, de leur Jurisprudence, de leur exégèse, de leur orientation, de leur explication de la Doctrine et de la Chari'ah, de leur programme d'action politique et de leur Direction.

L'honneur particulier auquel ont eu droit les Ahl-ul-Bayt a donc une signification particulière, et constitue une indication précieuse sur laquelle les Musulmans doivent méditer profondément afin d'être pleinement conscients de leurs devoirs envers eux.

[1] Al-Fakhr al-Râzî, "Al-Tafsîr al-Kabîr" : tafsîr Sourate al-Chûrâ, Verset 23.

[2] Ghâyat al-Marâm", le tafsîr de ce Verset

[3] Il est évident qu'une telle interprétation est loin de la signification réelle. En effet, le sens de "âle" est clair dans la langue arabe, et on ne saurait donner à ce terme la signification de "Ummah". De nombreuses sources s'occupant de l'interprétation du Verset précité affirment que "âle" désigne : 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussayn.

[4] Al-Thaqalayn = les deux Poids = le Saint Coran et la Famille du Saint Prophète. Voir le texte du hadith de Thaqalayn plus loin.

[5] Refusard" : "Râfidhî", en arabe (celui qui refuse). Terme péjoratif -et impropre- employé par les détracteurs et les ennemis des Ahl-ul-Bayt pour désigner leurs adeptes.

[6] Al-Fakhr al-Râzî, "Al-Tafsîr al-Kabîr" : tafsîr de la Sourate al-Chûrâ, Verset 23.

[7] Muhib al-Dîn al-Tabarî, "Thakhâ'ir al-'Utbâ fî Manâqib Thawi-l- Qurbâ", p. 25.

[8] Ihyâ' al-Mayyit Bifadhâ'il Ahl-ul-Bayt", d'al-?iyûtî, publ.Mu'assasat al-Wafâ', Beyrut, 1404 h. p. 8. Relaté par al-?iyûtî également dans "Al-Dur al-Manthûr", tome VI, p. 7, par la chaîne de Sa'îd ibn Jubayr, citant Ibn 'Abbâs. Rapporté également par al-Tabarânî dans "Al-Ma'jâm al-Kabîr, Musnad al-Imam al-Hassan", tome I, p. 125 (copie manuscrite, Bibliothèque al-Dhahiriyyah, Damas) avec une légère nuance dans les termes du texte: "'Alî, Fâtimah et leurs deux fils (Ibnâhumâ)." L'a transmis dans cette version également al-Haythamî, citant al-Tabarânî qui a mentionné ce hadith dans ses "Thakhâ'ir", p. 25, en notant qu'Ahmad l'avait mentionné dans "Al-Manâqib". L'a mentionné également Ibn al-?abbâgh al-Mâlikî, citant al-Nabawî, citant Ibn 'Abbâs, p. 29. L'a mentionné aussi al-Qurtubî dans son tafsîr "Al-Jâmi' li-Ahkâm al-Qur'ân", d'après le récit de Sa'îd ibn Jubayr, citant Ibn 'Abbâs, tome XVI, pp. 21-22.

Qui sont les personnes visées par le terme nos fils… nos femme… nous-mêmes dans la Sourate âle 'Imrân, 3 : 61?

Si quelqu'un te contredit après ce que tu as reçu en fait de Science, dis : "Venez ! Appelons" nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes: nous ferons alors une exécration réciproque en appelant la Malédiction d'Allah sur les menteurs."" (Sourate âle 'Imrân, 3 : 61)

Il s'agit d'un événement historique immortel, que les historiens et les mufassir ont relaté, et qui a mis en évidence l'immunité de la Famille du Prophète ('Ali, Fatima, al-Hassan et al-Husayn) aux yeux d'Allah, et sa place sublime dans la Ummah.

Cet événement, comme nous le rapportent les historiens et les exégètes, est la "Mubâhalah". Il a eu lieu lorsqu'une délégation([1]) (26) de Chrétiens de Najrân crut pouvoir discuter avec le Prophète et tenter de le contredire.

Alors, Allah ordonna à Son Messager, dans ce Verset, d'appeler 'Ali, Fatima, al-Hassan et al-Husayn, et de se diriger avec eux vers la vallée, et de demander aux Chrétiens de convoquer leurs fils et leurs femmes pour venir avec eux, afin de prier Allah de faire descendre Sa Malédiction sur les menteurs d'entre les deux parties.

Selon al-Zamakh-charî, dans "Al-Kach-châf":

"Lorsque le Prophète les [les Chrétiens] appela à l'invocation de l'exécration([2]), ils dirent : "Attendez, que nous nous concertions."

Puis, lorsqu'ils entreprirent leur concertation, ils demandèrent à leur vicaire : "O 'Abdul Maçih ! ! Qu'en penses-tu ?" Celui-ci répondit: "O assemblée des Chrétiens

Muhammad est un Prophète Envoyé (...). Par Allah ! Aucun peuple n'a jamais affronté un Prophète dans une invocation d'exécration sans que périssent ses vieillards, et sans qu'il ne soit privé de ses enfants ! Si vous le faites, vous périrez tous (...). Préservez donc la paix avec cet homme, et rentrez chez vous." Lorsque le Prophète revint, en étreignant al-Husayn et en tenant la main d'al-Hassan, laissant Fatima marcher derrière lui, et 'Ali derrière elle, et qu'il dit à : ces derniers

Si j'invoque Allah, dites : Amîn !", l'archevêque de Najrân s'écria : "O assemblée des Chrétiens !" Je vois des visages par lesquels si Allah voulait déplacer une montagne, Il le pourrait ! N'invoquez pas l'exécration d'Allah, sinon vous périrez et aucun Chrétien ne restera à la surface de la terre jusqu'au Jour du Jugement !" Sur ce, les Chrétiens dirent au Prophète : "O Abû-l-Qâsim(28) ! Nous avons décidé de ne pas te provoquer en invocation d'exécration, de

t'approuver pour ta Religion, et de rester fidèles à la nôtre." Le Prophète leur dit : "Si vous refusez l'invocation de l'exécration, convertissez-vous donc à l'Islam, et vous aurez les devoirs et les droits des Musulmans." Comme ils

refusaient son offre, il leur dit : "Je vous combats donc !" Ils répondirent : "Nous ne pouvons pas combattre les Arabes. Mais nous concluons avec toi un traité de réconciliation en vertu duquel tu t'abstiendras de nous attaquer, de nous menacer et de nous détourner de notre religion, et nous t'offrons en contrepartie deux mille dalmatiques, mille au mois de ?afar, et mille autres au mois de Rajab, ainsi que trente cuirasses ordinaires en fer." Le Prophète accepta l'offre de réconciliation et dit: "Par Celui Qui tient mon âme entre Ses mains! Le dépérissement planait sur les gens de Najrân. S'ils avaient invoqué l'anathème, ils auraient été transformés en singes et en porcs, et la vallée aurait éclaté en feu autour d'eux. Allah aurait déraciné Najrân ses habitants, et même les oiseaux juchés sur la cime des arbres.Avant l'écoulement d'une année, tous les Chrétiens auraient péri.""

Poursuivant son interprétation du Verset de Mubâhalah, et l'exaltation de la position sublime des Ahl-ul-Bayt, en prenant le hadith de 'Ayechah pour témoin, il écrit :

"Si le Prophète a fait passer leur invocation avant lui-même, c'est pour attirer l'attention sur leur position sublime, leur place proche [d'Allah], et pour montrer qu'ils ont la primauté sur soi-même, et qu'on a le devoir de se sacrifier pour eux. Il y a dans tout cela une preuve des plus solides de la Vertu des Gens du manteau (Ahl al-Kisâ')([3]). et une indication évidente de la véracité de la prédication du Prophète, car personne parmi les amis de l'Islam ou parmi ses détracteurs n'a prétendu qu'ils [les Chrétiens de Najrân] ont répondu positivement à l'invitation du Prophète."([4])

L'événement met face à face le camp de la Foi et celui du polythéisme. Ceux qui représentaient le camp de la Foi représentaient naturellement l'avant-garde de la Bonne Direction, le sommet de la Ummah, le meilleur d'elle-même, et dont lequele Coran a défié les ennemis de l'Islam, et que ce sont leurs adversaires qu'il a traités de menteurs passibles de l'Anathème et de la Torture : "... en appelant la Malédiction d'Allah sur les menteurs".

Sans la garantie de leur intégrité et de leur véracité, Allah ne leur aurait pas conféré un tel honneur, et le Saint Coran ne les aurait pas considérés comme tels.

Al-Fakhr al-Râzî a noté, dans son "Tafsîr al-Kabîr" le même récit qu'avait relaté al-Zamakh-charî. La concordance totale de leurs exégèses en ce qui concerne ce point est à cet égard significative. Après avoir rapporté ce que al-Zamakh-charî avait relaté, al-Râzî commente :

"Sachez que l'authenticité de ce récit fait l'unanimité des exégètes [mufassir] et des rapporteurs de hadith."([5])

Al-'Allâmah al-Tabâtabâ'î, parlant de la signification de ce Verset et affirmant que les personnes qu'il désigne -celles par lesquelles Allah a défié Ses ennemis- sont le Messager d'Allah, 'Ali, Fatima, al-Hassan et al-Husayn, a écrit :

"Les rapporteurs de hadith l'ont transmis et admis [ce fait] unanimement. Les auteurs des recueils (Jâmi') l'ont établi dans leurs recueils; parmi eux, citons Muslim, dans son "?ahîh", al-Tirmithî, etc. De même, les historiens l'ont confirmé.

Puis les exégètes ont tenu unanimement à le citer et à le faire figurer dans leurs exégèses, sans aucune réserve ni objection. Parmi eux, il y a de nombreux rapporteurs de hadith et d'historiens, comme al-Tabarî, Abû-l-Fidâ', Ibn Kathîr, al-?iyûtî et bien d'autres."

Il y a donc unanimité chez les exégètes pour préciser l'identité des Ahl-ul-Bayt, affirmer l'obligation de les aimer et souligner leur position sublime dans la Ummah.

Lorsque les deux Versets précités confèrent la qualité de Pureté aux Ahl-ul-Bayt -'Ali, Fatima, al-Hassan et al-Husayn- nous devons comprendre que cette Pureté s'applique à la totalité de leur être, la Pureté de la pensée, de l'âme, de la conscience et de la conduite. Une Pureté qui exclut toute souillure, tout élément contaminé et étranger à l'esprit de l'Islam. Leur Pureté s'identifie à celle de l'Islam dans toute son originalité et s'incarne dans leur pensée, leur conduite, leurs sentiments. Par conséquent, l'Islam qu'ils prêchent est à l'abri de toute contamination, de toute intrusion, de toute erreur et de toute déviation, Allah les ayant purifiés et dépouillés de tout péché, et ayant établi leur Droiture et leur Intégrité. C'est pour préserver la Pureté de l'Islam et permettre aux Musulmans de ne pas s'écarter de ses Enseignements, que le Saint Coran a rendu obligatoire l'amour et l'obéissance envers eux.

Dans le Verset de Mubâhalah, Allah défie, par les Ahl-ul-Bayt, les détracteurs de l'Islam. Et

c'est parce qu'ils occupent une position privilégiée auprès de Lui qu'Il ordonne au Saint Prophète de se mettre à la tête de cette constellation pure pour lancer un défi aux ennemis d'Allah, un défi que personne ne saurait oser relever, puisque lancé par une élite de gens pieux dont la Prière de demande (Du'â') est à coup sûr exaucé et entendu par Allah. Car Allah ne refuse pas la demande de ceux qu'Il a tant privilégiés, purifiés et rapprochés de Lui.

Dans ce Verset, il y a des détails linguistiques auxquels il est impératif de s'arrêter et qu'il est indispensable d'expliquer dans leur contexte précis si l'on veut éviter toute confusion et tout malentendu. Le Verset parle de "nous-mêmes", de "nos femmes" et de "nos fils", et le Prophète a amené 'Ali, Fatima, al-Hassan et al-Husayn. Si le Prophète n'était pas sorti précisément avec ces quatre personnes, on aurait pu penser que "nos femmes" désigne les épouses du Prophète en général, "nos enfants", Fatima et les autres filles du Prophète, et "nous-mêmes", le Prophète tout seul. Mais, en sortant avec ces quatre personnes, à l'exclusion de toute autre, le Prophète a écarté toute ambiguïté et nous a fait savoir que l'élite et l'avant-garde des femmes de la Ummah, c'est Fatima, que l'élite des fils des Musulmans sont bien al-Hassan et al-Husayn - que le Saint Coran a établis comme étant les fils du Prophète. Enfin, le Saint Coran a considéré 'Ali comme faisant partie du Prophète lui-même ("nous-mêmes").

[1] La délégation se composait du vicaire, 'Abdul Maçih (qui était l'émir des Chrétiens de Najrân, leur conseiller et leur porte-parole), du Sayyed (qui était leur administrateur), d'Abû Hâtam ibn 'Alqamah (leur archevêque). Voir "Al-Fuçûl al-Muhimmah", Ibn al-?abbâgh al-Mâlikî, Introduction.

[2] Dans son tafsîr "Al-Kach-châf", al-Zamakh-charî écrit : "Puis nous invoquons l'exécration en disant : "Que l'Exécration d'Allah soit sur le menteur d'entre nous et vous.""

[3] Le terme "Ahl al-Kisâ'" (les Gens du Manteau) désigne ceux qui se sont réunis avec le Saint Prophète sous son manteau lorsque le Verset : "O vous, les Gens de la Maison ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure, et vous purifier totalement.", est descendu à leur propos. Ce sont 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussayn, comme nous l'avons déjà vu.

[4] Al-Zamakh-charî, "Tafsîr al-Kach-châf", Sourate âle 'Imrân, Verset 61. La même affirmation se trouve dans "Tafsîr al-Tha'âlibî", qui cite Muhâhid et al-Kalbî.

[5] Al-Fakhr al-Râzî, "Al-Tafsîr al-Kabîr", le Verset de Mubâhalah

Qui sont les personnes visées par le terme Ahl-ul-Bayt dans le verset 33 de la sourate Al-Ahzab ?

"O vous les Ahl-ul-Bayt [les Gens de la Maison du Prophète] ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure, et vous purifier totalement".

Les interprétations et les récits concordent pour affirmer que les personnes visées par le terme "Ahl-ul-Bayt" sont les Membres de la Famille du Prophète, à savoir 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussayn.

Ainsi, il est rapporté, dans "al-Dur al-Manthûr", d'al-?iyûtî :

"Selon al-Tabarânî, citant Umm Salma, le Messager d'Allah a dit à Fâtimah : "Amène-moi ton mari et tes deux fils." Lorsqu'elle l'eut fait, le Prophète les recouvrit d'un voile de Fadak puis, posant la main sur eux, il dit : "O Allah ! Ils sont la Famille de Muhammad ! Prie donc sur la Famille de Muhammad et bénis-la comme Tu l'as fait pour la Famille d'Ibrâhîm. Tu es en effet Digne de Louanges et de Gloire.""

Umm Salma ajoute : "J'ai alors levé le voile pour entrer avec eux, mais le Prophète l'a retiré de ma main en me disant : '"Tu es bien, là où tu es." ([1])

Selon Umm Salma, l'épouse du Prophète, un jour, alors que le Saint prophète se trouvait chez elle, sur un lit lui appartenant, recouvert d'un voile khaybarite, Fâtimah apporta un récipient contenant un mets. Le Prophète lui dit: "Appelle ton mari et tes deux enfants al-Hassan et al-Hussayn." Elle s'exécuta. Pendant qu'ils mangeaient, il fut révélé au Prophète :

"O vous les Ahl-ul-Bayt ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement."

Le Prophète les couvrit alors de son voile, dont il sortit la main pour la lever vers le ciel en disant : "O Allah ! Ce sont les Gens de ma maison et les miens ! Eloigne donc d'eux la souillure et purifie-les totalement." Il répéta ces paroles trois fois.

Et Umm Salma d'ajouter : "J'ai alors fait entrer ma tête sous le voile en disant : O Messager

d'Allah ! Suis-je aussi avec vous? - Tu vas bien deux fois, me répondit-il."([2])

Le Messager d'Allah continua d'expliquer à la Ummah le sens de ce noble Verset et à le lui faire assimiler afin qu'elle marche à sa Lumière. Il dit notamment : "Ce Verset a été révélé à propos de cinq personnes : moi-même, 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussayn. O vous les Ahl-ul-Bayt ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement."([3])

De même, l'interprétation de ce Verset et la confirmation des noms qu'il désigne sont attribués à 'Ayechah : "Un jour, le Prophète est sorti, revêtu d'un drap à poils noirs. Lorsqu'al-Hassan est venu, il l'a placé sous le drap ; puis al-Hussayn est venu, et il l'a placé sous le drap ; ensuite Fâtimah est venue, et il l'a placée sous le drap ; enfin 'Alî est venu, et il l'a placé sous le drap. Puis il a dit : "O Ahl-ul-Bayt ! Allah veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement.""([4])

Selon un autre récit, le Messager d'Allah avait l'habitude de passer à la porte de la maison de Fâtimah chaque fois qu'il sortait pour la Prière de l'aube, et de dire: "A la Prière ! O Ahl-ul-Bayt ! A la Prière!.. Allah veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement."

[1] Cité par al-'Allâmah al-Tabâtabâ'î dans son "Tafsîr al-Mizân", tome XVI, p.316. Le hadith est rapporté par at-Tirmithî dans "Manâqib Ahl-ul-Bayt", tome III, p. 308, citant 'Umar ibn Abî Salma, qui dit : "Ce Verset a été révélé au Prophète dans la maison d'Umm Salma.. Le Prophète a appelé alors Fâtimah, al-Hassan, al-Hussayn et 'Alî. Il les a placés derrière son dos, et les a couverts d'un voile, en disant : "O Allah ! ce sont les Gens de ma Maison ! Dépouille-les donc de la souillure, et purifie-les." Sur ce, Umm Salma a demandé: Suis-je avec eux, ô Prophète d'Allah ? - Non, tu es bien là où tu es, lui a-t-il répondu."

[2] Ce hadith a été rapporté dans "Ghâyat al-Marâm", selon trois chaînes remontant à 'Abdullâh ibn Ahmad ibn Hanbal, citant Umm Salma, ainsi que dans "Tafsîr al-Tha'labî". De même, Ibn Marduwayh et al-Khatîb, citant Abî Sa'îd al-Khidrî, ont donné le même contenu, à quelques nuances près dans le vocabulaire, à ce hadith.
Selon al-'Allâmah al-Tabâtabâ'î, (dans "Al-Mizân fî Tafsîr al-Qur'ân", Ayat al-Tat-hîr), il a été rapporté aussi dans "Ghâyat al-Marâm", citant 'Abdullâh ibn Hanbal, citant son père, citant Umm Salma. Pour plus de détails sur l'interprétation du Verset d'al-Tat-hîr et sur l'identification des Membres d'Ahl-ul-Bayt, voir Annexe n° 1, à la fin de ce livre.

[3] Ce récit a été rapporté par Ibn Jarîr, Ibn Abî Hâtam, al-Tabarânî, citant Abî Sa'îd al-Khidrî. Il a été également rapporté dans "Ghâyat al-Marâm" citant al-Tha'labî dans son "Tafsîr". Il a été également rapporté par al-Tirmithî, Ibn Jarîr, Ibn al-Munthir, al-Hâkim, Ibn Marduwayh, al-Buhayqî, citant Umm Salma. Pour plus de détails sur ces références, voir "Al-Mizân fî Tafsîr al-Qur'ân", par al-'Allâmah al-Tabâtabâ'î.

.[4] Sourate al-Ahzâb, 33, Verset 33
